

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGO REINIGUNGSSPRAY**

Date de révision: 21.04.2023

Code du produit: 790901760

Page 1 de 12

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

EGO REINIGUNGSSPRAY

Groupe du produit: matière auxiliaires

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Solvant

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	EGO Dichtstoffwerke GmbH & Co. Betriebs KG	
Rue:	Kaltenbrunn 27	
Lieu:	D-82467 Garmisch-Partenkirchen	
Téléphone:	+49 (0)8821 956 90	Téléfax: +49 (0)8821 956 990
e-mail:	info@ego.de	
Interlocuteur:	Laboratoire	Téléphone: +49 (0)8821 956 960
e-mail:	EGO-Labor@ego.de	
Internet:	www.ego.de	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +49 (0)8821 956 960 (Lu-Je: 9-16 heures, Ve: 9-13 heures)  
en allemand et anglais

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Aérosol 1; H222-H229  
STOT SE 3; H336  
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Hydrocarbures, C6-C7, iso-alkanes, cyclic, <5% n-hexane  
propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

**Mention d'avertissement:** Danger

**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGO REINIGUNGSSPRAY**

Date de révision: 21.04.2023

Code du produit: 790901760

Page 2 de 12

P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260	Ne pas respirer Aérosol.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	Eliminer en observant les réglementations administratives.

**2.3. Autres dangers**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Les réglementations nationales doivent être également observées! Directive 75/324/EWG

ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Mélange aus Propulseur, Solvant

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
109-87-5	Dimethoxymethan			40 - <45 %
	203-714-2			
	Flam. Liq. 2; H225			
	Hydrocarbons, C6-C7, iso-alkanes, cyclic, <5% n-hexane			20 - <25 %
	926-605-8			
	Flam. Liq. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H336 H304 H411			
106-97-8	butane			15 - <20 %
	203-448-7		01-2119474691-32	
	Flam. Gas 1A, Compressed gas; H220 H280			
74-98-6	Propane			5 - <10 %
	200-827-9		01-2119486944-21	
	Flam. Gas 1A, Compressed gas; H220 H280			
67-63-0	propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			5 - <10 %
	200-661-7	603-117-00-0		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGO REINIGUNGSSPRAY**

Date de révision: 21.04.2023

Code du produit: 790901760

Page 3 de 12

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
67-63-0	200-661-7	propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	5 - <10 %
		par inhalation: CL50 = 30 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 12800 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5050 mg/kg	

**Information supplémentaire**

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Retirer la victime de la zone polluée et l'étendre en position de récupération. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. En état d'inconscience, rien par la bouche administrer.

**Après inhalation**

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, faire appel à une assistance médicale immédiate et engager aux premiers secours. En cas d'irritation, consulter un médecin.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

**Après contact avec la peau**

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

**Après contact avec les yeux**

Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

**Après ingestion**

Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (uniquement si la victime est consciente).

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Des symptômes d'intoxication peuvent apparaître après plusieurs heures; une observation médicale d'au moins 48 h s'impose donc après l'accident.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter de façon symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Mousse, Poudre sèche

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de combustion dangereux: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).  
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas inspirer les fumées. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Vêtement de protection

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGO REINIGUNGSSPRAY**

Date de révision: 21.04.2023

Code du produit: 790901760

Page 4 de 12

**Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côté du vent. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler l'aérosol.

**Pour les non-secouristes**

Éloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuel

**Pour les secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuel

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Couvrez les égouts.

**Pour le nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

**Autres informations**

Stocker dans des récipients appropriés pour l'élimination. Ventiler la zone touchée.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Référence à d'autres sections 7, 8, 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Ne pas fumer.

**Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Porter un équipement de protection individuel.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**Information supplémentaire**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGO REINIGUNGSSPRAY**

Date de révision: 21.04.2023

Code du produit: 790901760

Page 5 de 12

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

- Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.
- Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
- Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec : Oxydants, Matières solides pyrophoriques, Liquides pyrophoriques

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

- Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Produit de nettoyage

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
67-63-0	Alcool isopropylique	400	980		VLE (15 min)	
109-87-5	Méthylal	1000	3100		VME (8 h)	
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME (8 h)	

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
	Hydrocarbons, C6-C7, iso-alkanes, cyclic, <5% n-hexane			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	13964 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	5306 mg/m <sup>3</sup>
67-63-0	propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	26 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	319 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	888 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	89 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	500 mg/m <sup>3</sup>

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Ventilation générale

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité à protection intégrale

**Protection des mains**

- Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle); Épaisseur de la couche: 0,3mm
- Gants de protection en nitrile; Épaisseur de la couche: 0,4mm

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGO REINIGUNGSSPRAY**

Date de révision: 21.04.2023

Code du produit: 790901760

Page 6 de 12

Temps de pénétration: 60 minutes

Porter des gants de protection appropriés. Vérifier les fuites / imperméabilité avant utilisation. Il est recommandé la résistance chimique des gants de protection susmentionnés pour des applications spéciales clarifier le fabricant de gants.

**Protection de la peau**

Vêtement de protection

**Protection respiratoire**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Si une exposition par inhalation supérieure à la limite d'exposition sur le lieu de travail ne peut être exclue, un équipement de protection respiratoire approprié doit être utilisé. Protection respiratoire appropriée: appareil respiratoire avec masque complet, conformément aux normes reconnues telles que la norme EN 136. Type de filtre recommandé: Filtre combiné ABEK-P2 (certains gaz et vapeurs inorganiques, organiques et acides, ammoniac / amines, particules), conformément aux normes reconnues telles que l'EN 14387 Porter un équipement de protection respiratoire approprié et des vêtements de protection en cas d'exposition à un aérosol ou à un aérosol. Protection respiratoire appropriée: Un appareil respiratoire autonome, conformément aux normes reconnues telles que la norme EN 137. En cas d'exposition longue ou forte, utiliser un appareil respiratoire. Protection respiratoire appropriée: Un appareil respiratoire autonome, conformément aux normes reconnues telles que la norme EN 137. Respectez les délais de protection respiratoire ainsi que les instructions du fabricant de l'appareil.

**Protection contre les risques thermiques**

Ne pas chauffer le produit.

En cas d'incendie: Vêtements résistant au feu

Gants résistant aux basses températures: non demandé

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	aérosol	
Couleur:	incolore	
Odeur:	caractéristique	
Point de fusion/point de congélation:		non applicable
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		< -20 °C
Inflammabilité:	Aérosol inflammable selon les critères du SGH	
Limite inférieure d'explosivité:		0,6 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:		24,7 vol. %
Point d'éclair:		< -20 °C
Température de décomposition:		indéterminé
pH-Valeur:		Sans rapport
Viscosité cinématique:		non applicable
Hydrosolubilité:		partiellement miscible
(à 20 °C)		
Coefficient de partage n-octanol/eau:		non déterminé
Pression de vapeur:		non déterminé
(à 20 °C)		
Densité (à 20 °C):		0,7 g/cm <sup>3</sup>
Caractéristiques des particules:		non applicable

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible  
Température d'inflammation spontanée

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGO REINIGUNGSSPRAY**

Date de révision: 21.04.2023

Code du produit: 790901760

Page 7 de 12

gaz: 260 °C  
Propriétés comburantes  
non

**Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation: non déterminé

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pour les incompatibilités: voir ci-dessous "Conditions à éviter" et "Matières incompatibles". Le mélange contient une ou plusieurs substances réactives: Risque d'inflammation

**10.2. Stabilité chimique**

Pas de décomposition en utilisation conforme.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Voir ci-dessous "Conditions à éviter".

**10.4. Conditions à éviter**

Chaleur, flammes et étincelles. lumière du soleil.

**10.5. Matières incompatibles**

Agents oxydants.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de combustion dangereux: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**Information supplémentaire**

Stable dans des conditions normales.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
67-63-0	propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol				
	orale	DL50 mg/kg	5050	rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	12800	lapin	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	30 mg/l	rat	

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

N'est pas classé comme un allergène d'inhalation ou de peau.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGO REINIGUNGSSPRAY**

Date de révision: 21.04.2023

Code du produit: 790901760

Page 8 de 12

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Contact avec la peau

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Non applicable.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
109-87-5	Dimethoxymethan					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>1000	96 h	Poisson	
	Hydrocarbures, C6-C7, iso-alkanes, cyclic, <5% n-hexane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	12 mg/l	96 h	Poisson	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	17,06	48 h	Invertébrés.	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Il n'y a pas de données de test pour le mélange complet.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
	Hydrocarbures, C6-C7, iso-alkanes, cyclic, <5% n-hexane			
		83 %	10	
	Besoin théorique en oxygène (ThOD)			

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Il n'y a pas de données de test pour le mélange complet.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
109-87-5	Dimethoxymethan	-0,19

**FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
109-87-5	Dimethoxymethan	0,6		

**12.4. Mobilité dans le sol**

Pas d'information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ne remplit pas les critères persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**



**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGO REINIGUNGSSPRAY**

Date de révision: 21.04.2023

Code du produit: 790901760

Page 9 de 12

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Pas d'information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Éviter le rejet dans l'environnement.  
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

C'est un déchet dangereux; Seuls les emballages approuvés (p. Ex. Selon ADR) peuvent être utilisés. être. Les emballages entièrement vides peuvent être recyclés. souillé L'emballage doit être traité comme la substance.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1950
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	AÉROSOLS
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	2
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	-
Étiquettes:	2.1



Code de classement:	5F
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E0
Catégorie de transport:	2
Code de restriction concernant les tunnels:	D

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1950
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	AEROSOLS
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	2.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	-
Étiquettes:	2.1

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGO REINIGUNGSSPRAY**

Date de révision: 21.04.2023

Code du produit: 790901760

Page 10 de 12



Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 381,959  
Quantité limitée (LQ): 1000 mL  
Quantité exceptée: E0  
EmS: F-D, S-U

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1950  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AEROSOLS, inflammable  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2.1  
**14.4. Groupe d'emballage:** -  
Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: A145 A167 A802  
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G  
Passenger LQ: Y203  
Quantité exceptée: E0  
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203  
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg  
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203  
IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention, Gaz inflammable

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):  
Inscription 3, Inscription 29, Inscription 40, Inscription 75  
2004/42/CE (COV): 100%

**Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).  
Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGO REINIGUNGSSPRAY**

Date de révision: 21.04.2023

Code du produit: 790901760

Page 11 de 12

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16.

**Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, labelling and Packaging  
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
UN: United Nations  
CAS: Chemical Abstracts Service  
DNEL: Derived No Effect Level  
DMEL: Derived Minimal Effect Level  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
ATE: Acute toxicity estimate  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%  
LL50: Lethal loading, 50%  
EL50: Effect loading, 50%  
EC50: Effective Concentration 50%  
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
BCF: Bio-concentration factor  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
EmS: Emergency Schedules  
MFAG: Medical First Aid Guide  
IATA: International Air Transport Association  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
IBC: Intermediate Bulk Container  
VOC: Volatile Organic Compounds  
SVHC: Substance of Very High Concern

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Aerosol 1; H222-H229	Sur la base des données de contrôle
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H220 Gaz extrêmement inflammable.  
H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGO REINIGUNGSSPRAY**

Date de révision: 21.04.2023

Code du produit: 790901760

Page 12 de 12

H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Cette recommandation n'est valable que pour le produit mentionné dans la fiche de données de sécurité, que nous fournissons, et pour l'application spécifiées.

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*